



**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 003-200071470-20260212-DECISION202603-AR

Direction des Affaires financières, foncières
et de la commande publique
Service Affaires Générales et Commande Publique
Réf : SF

Décision du Président N° 03/2026

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire

**Objet : « Mission de maîtrise d'oeuvre - réalisation d'une passe à poissons sur un barrage sur la commune de
Trézelles »
Attribution du marché**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-10 et L.2122-22,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délibération n°2020.07.15/25 du conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,
Vu la délibération n°2020.07.15/40 en date du 15 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la publication envoyée le 07 janvier 2026 avec comme limite de réception des offres le 2 février 2026 à 17h00,
Vu le rapport d'analyse dressé par la Direction de l'Aménagement du territoire signé le 11 février 2026 par le Président,

DECIDE :

Art 1 – D'attribuer le marché de « Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation d'une passe à poissons sur un barrage sur la commune de Trézelles » comme suit :

Nature du marché	Titulaires du marché	Montant HT
	Nom - Adresse	
Service	INGÉROP Conseil & Ingénierie Siège social : 18 rue des Deux Gares CS 70081 92563 RUEIL-MALMAISON Cedex Agence de Clermont-Ferrand : ZI de Ladoux 11 rue Verte BP 30200 63118 CÉBAZAT	TOTAL :38 712,50 €

Art 2 – D'inscrire la présente décision au Registre des décisions de la Communauté de communes et d'afficher un extrait au siège communautaire.

Art 3 – De notifier une ampliation de la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Vichy.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 12 février 2026

Le Président,

Roger LITAUDON